



LA RÉNOVATION DU COLLÈGE DE CONTRES COMMENCE !

Maurice Leroy, Ancien Ministre, Président du Conseil départemental, et Jean-Marie Janssens, Vice-président du Conseil départemental chargé des collèges et des bâtiments départementaux, posent la première pierre de la rénovation et de l'agrandissement du collège Saint-Exupéry à Contres.

Depuis 2004, le Conseil départemental de Loir-et-Cher s'est engagé dans un important programme de restructuration des établissements scolaires. Sur les 26 collèges du département, 9 ont été reconstruits ou restructurés (Pierre-de-Ronsard à Mer, Jean-Emond à Vendôme, Maurice-Genevoix à Romorantin, etc.).

Les autres établissements, dont le collège Saint-Exupéry à Contres, font l'objet de travaux de rénovation ou d'agrandissement d'ici 2020.

L'établissement de Contres, construit en 1968, avait fait l'objet d'une restructuration en 1994. Aujourd'hui, 702 élèves y sont scolarisés (dont 11 en ULIS¹). La capacité d'accueil devient insuffisante et les locaux nécessitent une rénovation.

Les travaux sont entièrement financés par le Conseil départemental à hauteur de 4,5 millions d'euros (incluant le remplacement du mobilier).

Les principaux travaux qui seront réalisés d'ici le printemps 2017 sont les suivants :

- Aménagement de la voie de circulation des bus et création d'un parvis.
- Reconstruction de 6 salles de classes.
- Construction de 2 salles d'enseignement artistique et 1 foyer des élèves.
- Reconfiguration du local des enseignants et du CPE.
- Agrandissement de la salle de restauration (livraison prévue : septembre 2016).
- Embellissement des salles de classes.

Pour Maurice Leroy, « permettre à nos collégiens d'étudier dans de bonnes conditions est une priorité pour notre Conseil départemental et pour l'avenir du Loir-et-Cher ».

¹ Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12